

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Lorraine

AVIS N° 2010 – 46

Date :
07/10/2010

Objet : Demande d'avis sur la qualité écologique des prairies mises en vente à Insviller (57)

Vote : Favorable
à l'unanimité

Le CSRPN, réuni le 07 octobre 2010, sur demande d'avis du Conseil Régional de Lorraine, a assisté à une présentation par Pascale RICHARD de l'évaluation de prairies sur INSVILLER (57) dont la SAFER Lorraine procédera prochainement à la mise en vente.

Avis du CSRPN (Avis N° 2010-46) :

Après avoir étudié ce dossier,

Considérant les relevés phytosociologiques présentés, le CSRPN valide la présence d'un habitat de prairies oligotrophes à Molinie, habitat reconnu d'intérêt européen (Code EUR 15 n° 6410 et Code Corine 37.31).

Compte tenu du fait que cet habitat a été reconnu comme déterminant ZNIEFF de niveau 1, le CSRPN valide l'extension de la ZNIEFF de type 1 déjà existante sur cette commune à ces zones de prairies.

Au regard de la rareté de ces prairies oligotrophes, issues de décennies de pratiques agricoles très extensives (sans engrais, avec une date de fauche tardive, et en plus localement sans intervention sur le regain), le CSRPN recommande à la SAFER Lorraine d'attribuer ces terrains de façon à en garantir la pérennité de leurs intérêts patrimoniaux.

Le président du CSRPN :
M. Serge MULLER

